



CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/5/11
23 octobre 1999

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS
SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES
Cinquième réunion
Montréal, 31 janvier - 4 février 2000
Point 4.2.1 de l'ordre du jour provisoire*

L'APPROCHE FONDÉE SUR LES ÉCOSYSTÈMES: ÉLABORATION DU CONCEPT

Note du Secrétaire exécutif

SOMMAIRE ANALYTIQUE

Conformément à la décision de la Conférence des Parties, l'approche fondée sur les écosystèmes est le cadre de référence principal pour l'action en vertu de la Convention. La présente note a été préparée pour aider l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) à élaborer des principes et d'autres directives sur l'approche fondée sur les écosystèmes, comme l'a demandé la Conférence des Parties à sa quatrième réunion. Elle se fonde sur les principes du Malawi, formulés par l'Atelier sur l'approche fondée sur les écosystèmes, tenu à Lilongwe en janvier 1998, ainsi que sur l'expérience et les conclusions de plusieurs autres ateliers et initiatives organisés sur cette question au cours des dernières années.

L'approche fondée sur les écosystèmes est une stratégie de gestion intégrée des terres, des eaux et des ressources vivantes, qui favorise la conservation et l'utilisation durable d'une manière équitable. Elle se fonde sur l'application des méthodes scientifiques appropriées portant sur des niveaux d'organisation biologique qui incluent les processus, les fonctions et les interactions essentiels entre les organismes et leur environnement. Elle reconnaît que les êtres humains, avec leur diversité culturelle, font partie intégrante des écosystèmes.

La présente note décrit les 12 principes de l'approche fondée sur les écosystèmes, et propose cinq directives pratiques pour leur mise en œuvre.

* UNEP/CBD/SBSTTA/5/1.

RECOMMANDATIONS PROPOSÉES

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques est invité à recommander à la Commission des Parties:

1. d'approuver les principes et les directives pratiques sur l'approche fondée sur les écosystèmes, qui seront publiés en annexe à sa décision; 1/
2. d'appeler les Parties à appliquer l'approche fondée sur les écosystèmes, conformément à ces principes et à ces directives, en particulier pour les activités qui relèvent des questions visées par la Convention; et
3. d'inviter les Parties, les autres gouvernements et les institutions compétentes à identifier des études de cas et à réaliser des projets pilotes, en plus d'organiser, selon le besoin, des ateliers locaux, nationaux et régionaux et des consultations visant à sensibiliser, à partager les expériences et à renforcer les capacités locales, nationales et régionales en matière d'approche fondée sur les écosystèmes.

1/ Les principes et les directives se fonderaient sur la section II de la présente note et seraient communiqués à la Conférence des Parties en annexe à la recommandation que pourrait lui présenter l'Organe subsidiaire.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
SOMMAIRE ANALYTIQUE.....		2
RECOMMANDATIONS PROPOSÉES.....		2
I. INTRODUCTION.....	?-?	4
II. DESCRIPTION, PRINCIPES ET AUTRES DIRECTIVES.....	?-?^	4
A. Description de l'approche fondée sur les écosystèmes.....	?-9	5
B. Principes de l'approche fondée sur les écosystèmes.....	??	6
C. Directives opérationnelles pour la mise en œuvre de l'approche fondée sur les écosystèmes.....	11-16	9
D. Autres remarques.....	17-19	10

Annexes

I. SYNTHÈSES DES ATELIERS ET AUTRES INITIATIVES LIÉES À L'APPROCHE FONDÉE SUR LES ÉCOSYSTÈMES.....		12
II. ÉLABORATION PAR LE GROUPE DE LIAISON DE DIRECTIVES ET D' ACTIONS CONCERNANT CHACUN DES PRINCIPES DU MALAWI		17
III. PROJET DE GLOSSAIRE.....		26

I. INTRODUCTION

1. À sa deuxième réunion, tenue à Jakarta en novembre 1995, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a adopté l'approche fondée sur les écosystèmes comme cadre principal de son action en vertu de la Convention; elle a, par la suite, fait référence à cette approche dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de travail sur divers thèmes et questions multisectorielles dans le cadre de la Convention. 2/

2. À sa quatrième réunion, tenue à Bratislava en mai 1998, la Conférence des parties a reconnu la nécessité d'élaborer une description pratique et plus complète de l'approche fondée sur les écosystèmes, et elle a demandé à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) d'élaborer des principes et d'autres directives sur l'approche fondée sur les écosystèmes en s'appuyant, entre autres, sur les résultats de l'Atelier du Malawi, et de lui en rendre compte à sa cinquième réunion.

3. La présente note a été préparée pour aider l'Organe subsidiaire à élaborer semblables principes et directives sur l'approche fondée sur les écosystèmes. Elle s'inspire des expériences et des conclusions de plusieurs ateliers et d'autres initiatives réalisés dans ce domaine au cours des dernières années (voir l'annexe I), notamment l'Atelier parrainé par le Malawi et les Pays-Bas sur l'approche fondée sur les écosystèmes, qui s'est tenu en janvier 1998 à Lilongwe, et la Conférence organisée par la Norvège et les Nations-Unies sur l'approche fondée sur les écosystèmes aux fins d'utilisation durable de la diversité biologique, tenue à Trondheim en septembre 1999, ainsi que une rencontre d'experts d'un groupe de liaison convoquée par le Secrétariat avec l'appui généreux de la France et du Royaume-Uni ainsi que du PNUE, et tenue au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) à Paris, en septembre 1999. 3/

II. DESCRIPTION, PRINCIPES ET AUTRES DIRECTIVES

4. On constate une réalisation croissante de la nécessité de reconnaître l'importance des interrelations entre des organismes vivants et entre des systèmes naturels complexes. Dans le passé, il a été rarement tenu compte de

2/ Décision II/8. Les problèmes thématiques et multisectoriels en cause comprennent: la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures (recommandations III/1 et décision IV/4); la diversité biologique des zones marines et côtières (décisions II/10 et IV/5); la diversité biologique agricole (décisions II/16 et III/11); la diversité biologique des forêts (décisions I/8, II/9, III/12 et IV/7); les indicateurs de diversité biologique (décision IV/1); les mesures d'incitation (décision IV/10 A) et les études d'impact environnemental (décision IV/10 C), ainsi que : l'Initiative mondiale en matière de taxonomie (recommandation IV/2 du SBSTTA); l'utilisation durable, incluant le tourisme (recommandation IV/7); les espèces exotiques qui constituent une menace pour des écosystèmes, des habitats ou des espèces (recommandation IV/4 et décision IV/1 C).

3/ La description (section II A) et les principes (section II B) de l'approche fondée sur les écosystèmes se basent sur les travaux de l'Atelier de Lilongwe (UNEP/CBD/SBSTTA/COP/4/Inf.9) repris ensuite par le Groupe de liaison. L'annexe 2 reproduit des notes d'orientation et des actions pour chacun des principes, élaborées par le Groupe de liaison. La section II B, sur les directives opérationnelles, s'inspire, en particulier, des conclusions de la Conférence de Trondheim.

cet aspect, et les ressources ont été gérées sans égard aux retombées nocives potentielles sur d'autres endroits. En ce qui concerne la diversité biologique, il est désormais généralement admis qu'il faut examiner les écosystèmes comme des ensembles, et que ces écosystèmes doivent être définis, non pas en fonction de leur taille ou de leurs caractéristiques climatiques ou physiques, mais en fonction du retentissement d'un événement particulier sur ses différents éléments constitutifs. C'est ainsi qu'il est nécessaire de comprendre comment différents organismes et différentes espèces sont interreliés dans l'espace et le temps, et comment des changements qui affectent l'un des éléments de l'écosystème peut altérer le fonctionnement de tout l'écosystème et par conséquent son aptitude à fournir les produits et services requis.

5. Dans le sillage de cette prise de conscience écologique, plusieurs institutions ont élaboré des approches de gestion des écosystèmes (voir l'annexe I), et l'approche fondée sur les écosystèmes dans le cadre de la Convention devrait s'inspirer de cette expérience.

A. Description de l'approche fondée sur les écosystèmes

6. L'approche fondée sur les écosystèmes est une stratégie de gestion intégrée des terres, des eaux et des ressources vivantes, qui favorise la conservation et l'utilisation durable d'une manière équitable. Ainsi, l'application d'une telle approche aidera à assurer l'équilibre entre les trois objectifs de la Convention: la conservation, l'utilisation durable et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

7. L'approche fondée sur les écosystèmes repose sur l'application de méthodes scientifiques appropriées aux divers niveaux d'organisation biologique, qui incluent les processus, les fonctions et les interactions essentiels entre les organismes et leur environnement. Elle reconnaît que les êtres humains, avec leur diversité culturelle, font partie intégrante des écosystèmes.

8. L'accent mis sur les processus, les fonctions et les interactions est dans le droit fil de la définition d'«écosystème» qu'on trouve à l'Article 2 de la Convention:

On entend par «écosystème» un complexe dynamique formé de communautés de plantes, d'animaux et de micro-organismes et de leur environnement non vivant qui, par leur interaction, forment une unité fonctionnelle.

Cette définition ne mentionne pas d'unité ou d'échelle spatiale particulière, contrairement à la définition de la l'«habitat» donnée par la Convention. Par conséquent, le terme «écosystème» ne correspond pas nécessairement aux termes «biome» ou «zone écologique», mais peut renvoyer à toute unité fonctionnelle, à quelque échelle que ce soit. De fait, c'est le problème à considérer qui devrait déterminer l'échelle de l'analyse et de l'action. Ce pourrait être, par exemple, un grain de terre arable, un étang, une forêt, un biome ou toute la biosphère.

9. L'approche fondée sur les écosystèmes exige une gestion qui puisse s'adapter à la nature complexe et dynamique des écosystèmes et à une connaissance et une compréhension insuffisante de leur fonctionnement. Les

écosystèmes obéissent souvent à des processus non linéaires, et l'on observe fréquemment un décalage entre ces processus et l'apparition de leurs conséquences. Il en résulte des discontinuités, qui engendrent la surprise et l'incertitude. La gestion doit savoir s'adapter pour répondre à ces incertitudes et accepter dans une certaine mesure d'«apprendre sur le tas». Comme dans le cas du principe de précaution, certaines mesures peuvent s'imposer même lorsque la relation de cause à effet n'a pu être parfaitement établie sur le plan scientifique.

B. Principes de l'approche fondée sur les écosystèmes

10. Les 12 principes qui suivent sont complémentaires et interreliés, et doivent être appliqués en bloc.

Principe 1: Les objectifs de gestion des terres, des eaux et des ressources vivantes sont un choix de société.

Explications: Les différents secteurs de la société perçoivent les écosystèmes en fonction de leurs propres besoins économiques, culturels et sociaux. Les peuples autochtones et autres communautés locales vivant de la terre sont des intervenants importants et leurs droits comme leurs intérêts doivent être reconnus. La diversité culturelle et la diversité biologique sont des éléments constitutifs centraux de l'approche fondée sur les écosystèmes, et la gestion devrait en tenir compte. En dernière analyse, tous les écosystèmes devraient être gérés à l'avantage des humains - que cet avantage se rattache ou non à la consommation.

Principe 2: La gestion devrait être décentralisée et ramenée le plus près possible de la base.

Explications: Les systèmes décentralisés peuvent entraîner plus d'efficacité, d'efficacité et d'équité. Plus la gestion se fait à proximité de l'écosystème, plus il y a de responsabilité, d'imputabilité, de participation et de recours au savoir local.

Principe 3: Les gestionnaires d'écosystèmes devraient considérer les effets (réels ou potentiels) de leurs activités sur les écosystèmes adjacents ou autres.

Explications: Les interventions de gestion d'écosystème ont souvent des retombées inconnues ou imprévisibles sur d'autres écosystèmes; les effets possibles doivent donc être soigneusement envisagés et analysés. Ceci peut imposer certains aménagements ou certains modes d'organisation aux institutions associées à la prise de décision pour faire, s'il y a lieu, les compromis appropriés.

Principe 4: Compte tenu des avantages potentiels de la gestion, il convient de comprendre l'écosystème dans un contexte économique. Tout programme de gestion d'écosystème devrait:

- (a) Réduire les distorsions du marché qui ont des effets néfastes sur la diversité biologique;

- (b) Harmoniser les mesures d'incitation pour favoriser la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique;
- (c) Intégrer dans la mesure du possible les coûts et les avantages à l'intérieur de l'écosystème géré.

Explications: Les interventions de gestion d'écosystème ont souvent des retombées inconnues ou imprévisibles sur d'autres écosystèmes; les effets possibles doivent donc être soigneusement envisagés et analysés. Ceci peut imposer certains aménagements ou certains modes d'organisation aux institutions associées à la prise de décision pour faire, s'il y a lieu, les concessions ou les compromis appropriés.

Principe 5: Conserver la structure et la dynamique de l'écosystème correspond à une caractéristique fondamentale de l'approche fondée sur les écosystèmes.

Explications: Le fonctionnement et la résilience d'un écosystème dépendent de la relation dynamique au sein des espèces, d'une espèce à l'autre comme entre les espèces et leur environnement abiotique, ainsi que d'interactions physiques et chimiques à l'intérieur de l'environnement. La conservation et, le cas échéant, la régénération de ces interactions et processus sont plus importantes à long terme pour la conservation de la diversité biologique que la simple protection des espèces.

Principe 6: La gestion des écosystèmes doit se faire à l'intérieur des limites de leur dynamique.

Explications: Au moment d'examiner la probabilité, voire la facilité, d'atteindre les objectifs de gestion, il faut prendre en compte les conditions environnementales qui limitent la productivité naturelle, la structure et la dynamique de l'écosystème. Les limites de la dynamique de l'écosystème peuvent être influencées à divers degrés par des conditions temporaires, imprévisibles ou artificiellement entretenues, et la gestion devrait, dans la même mesure, faire preuve de la prudence qui s'impose.

Principe 7: L'approche fondée sur les écosystèmes ne devrait être appliquée que selon les échelles appropriées.

Explications: L'approche devrait être délimitée par des échelles spatiales et temporelles qui conviennent aux objectifs. Les limites à imposer à la gestion seront définies fonctionnellement par les utilisateurs, les gestionnaires et les scientifiques. L'approche fondée sur les écosystèmes repose sur la nature hiérarchique de la diversité biologique, caractérisée par l'interaction et l'intégration des gènes, des espèces et des écosystèmes.

Principe 8: Compte tenu des échelles temporelles et des décalages variables qui caractérisent le processus des écosystèmes, la gestion d'écosystème doit se fixer des objectifs à long terme.

Explications: Le processus des écosystèmes est caractérisé par des échelles temporelles variables et par des décalages dans le temps. Ceci

va naturellement à l'encontre de la tendance humaine à privilégier les avantages à court terme et à préférer le profit immédiat aux avantages futurs.

Principe 9: La gestion doit admettre que le changement est inévitable.

Explications: Les écosystèmes changent, la gestion doit donc s'adapter aux changements. En plus de leur dynamique interne de changement, les écosystèmes sont soumis à une conjonction d'incertitudes et de «surprises» potentielles dans les domaines humain, biologique et environnemental. L'approche fondée sur les écosystèmes doit recourir à une gestion souple, pour voir venir ces changements et ces événements, et s'y adapter, et éviter donc toutes décisions qui excluraient certaines options.

Principe 10: L'approche fondée sur les écosystèmes devrait rechercher l'équilibre approprié entre la conservation et l'utilisation de la diversité biologique.

Explications: La diversité biologique est importante en elle-même mais aussi à cause du rôle clé qu'elle joue en soutenant l'écosystème et en rendant d'autres services dont nous sommes tous dépendants en fin de compte. On a déjà eu tendance dans le passé à gérer les éléments constitutifs de la diversité biologique comme étant soit protégés soit non protégés. Il faut passer à une perspective plus souple, où la conservation et l'utilisation sont comprises en fonction du contexte et où l'on peut appliquer en les dosant toute la panoplie des mesures, qu'il s'agisse de protection stricte ou d'écosystèmes anthropiques.

Principe 11: L'approche fondée sur les écosystèmes devrait considérer toutes les formes d'information pertinentes, y compris l'information scientifique et autochtone, de même que les connaissances, les innovations et les pratiques locales.

Explications: Quelle que soit son origine, l'information est indispensable pour établir des stratégies efficaces de gestion d'écosystème. Tous les renseignements pertinents en provenance d'une région concernée devraient être communiqués à tous les intervenants et à tous les acteurs, en tenant compte, entre autres, des décisions à prendre en vertu de l'Article 8 j) de la Convention sur la diversité biologique.

Principe 12: L'approche fondée sur les écosystèmes devrait impliquer tous les secteurs sociaux et toutes les disciplines scientifiques concernés.

Explications: La plupart des problèmes de gestion de la diversité biologique sont complexes, impliquent nombre d'interactions, des effets secondaires et des conséquences; il faut donc recruter l'expertise nécessaire et réunir toutes les parties intéressées sur les plans local, national, régionale et international, selon le besoin.

C. Directives opérationnelles pour la mise en œuvre de l'approche fondée sur les écosystèmes

11. Pour l'application des 12 principes de l'approche fondée sur les écosystèmes, on propose les cinq points suivants comme directives pratiques.

1. Se concentrer sur les fonctions de la biodiversité dans les écosystèmes

12. Les nombreux éléments de la diversité biologique contrôlent l'entreposage et la circulation de l'énergie, de l'eau et des nutriments à l'intérieur des écosystèmes, et permettent de résister aux perturbations les plus importantes. Une meilleure connaissance des fonctions des écosystèmes et du rôle des éléments constitutifs de la diversité biologique dans les écosystèmes est donc nécessaire, surtout pour comprendre la résilience des écosystèmes et les effets d'une perte de diversité biologique (au niveau des espèces et au niveau génétique) et de la fragmentation de l'habitat. La diversité biologique fonctionnelle dans les écosystèmes est à la source de nombreux produits et services importants sur le plan économique et social. Il est nécessaire de multiplier les efforts pour développer nos connaissances sur la diversité biologique fonctionnelle, mais la gestion d'écosystème doit se faire, même en l'absence de ces connaissances. L'approche fondée sur les écosystèmes peut faciliter le travail pratique des gestionnaires d'écosystèmes (qu'il s'agisse de communautés locales ou de planificateurs nationaux).

2. Favoriser le partage juste et équitable des avantages découlant des fonctions de la diversité biologique dans les écosystèmes

13. Les avantages qui découlent des divers services fournis par la diversité biologique au niveau de l'écosystème forment la base de la sécurité et de la durabilité environnementale humaine. L'approche fondée sur les écosystèmes cherche à faire en sorte que ces services soient redistribués équitablement aux populations à l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale. Les avantages découlant de ces services doivent être partagés, en particulier, avec les intervenants responsables de leur production et de leur gestion. Ceci exige, entre autres: le renforcement des capacités, surtout au niveau des communautés locales qui gèrent la diversité biologique des certains écosystèmes; une bonne évaluation des produits et services des écosystèmes, l'élimination des incitatifs à effet paradoxal qui dévalorisent les produits et services des écosystèmes, et, conformément aux dispositions de la Convention, l'introduction selon le besoin d'incitatifs locaux à l'appui des pratiques de saine gestion.

3. Recourir à des pratiques de gestion souples

14. Les processus et les fonctions des écosystèmes sont complexes et variables. L'incertitude qu'elles dégagent est encore accrue par l'interaction avec les construits sociaux qu'il est nécessaire de mieux comprendre. La gestion des écosystèmes doit donc comporter un processus d'apprentissage, qui aide à adapter les méthodes et les pratiques aux modes de gestion et de surveillance de ces systèmes. Les programmes de mise en œuvre devraient être conçus pour s'adapter à l'imprévu, plutôt que de s'appuyer sur des certitudes immuables. La gestion des écosystèmes doit reconnaître la diversité des facteurs sociaux et culturels qui influencent l'utilisation des ressources naturelles. Des décisions inflexibles et à long

terme risquent de s'avérer inadéquates voire destructrices. La gestion des écosystèmes doit être regardée comme une expérience à long terme qui avance en tablant sur les résultats qu'elle obtient. Cet «apprentissage sur le tas» sera aussi une source importante d'information pour apprendre à mieux contrôler et à mieux évaluer la réussite dans la réalisation des objectifs fixés.

4. Réaliser les actions de gestion à une échelle appropriée au problème à résoudre, en décentralisant le plus possible l'initiative vers la base.

15. Comme on l'a signalé à la section II ci-dessus, un écosystème est une unité dynamique qui peut opérer à quelque échelle que ce soit, selon le problème à traiter. La chose devrait déterminer le niveau approprié pour les décisions et les interventions de gestion. Il arrivera fréquemment que cette approche entraîne la décentralisation jusqu'au niveau des communautés. Pour être efficace, la décentralisation suppose une habilitation adéquate, ce qui implique que les parties intéressées aient l'occasion d'exercer leur responsabilité et la capacité d'intervenir de façon appropriée : elle doit donc pouvoir s'appuyer sur un cadre législatif et une planification politique favorables. Lorsque les ressources en cause sont de propriété publique, les décisions et les interventions de gestion devront être à une échelle qui permette de couvrir les effets des pratiques de tous les intervenants. Il faudra des institutions appropriées pour ce type de prise de décision et, au besoin, pour le règlement des différends. Certaines questions et certains problèmes pourront même exiger une intervention à un niveau encore supérieur, qu'il s'agisse, par exemple, de coopération transfrontalière ou de coopération à des niveaux mondiaux.

5. Permettre la coopération intersectorielle

16. À titre de cadre d'action fondamental adopté en vertu de la Convention, l'approche fondée sur les écosystèmes devrait être pleinement prise en compte dans l'élaboration et l'examen des stratégies et des plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Il est également nécessaire d'intégrer l'approche fondée sur les écosystèmes à l'agriculture, aux pêches, à la foresterie et aux autres systèmes de production qui ont une incidence sur la diversité biologique. La gestion des ressources naturelles, selon l'approche fondée sur les écosystèmes, requiert une communication et une coopération intersectorielles accrues à tous les niveaux (ministères gouvernementaux, agences de gestion, etc.). La chose peut être encouragée, par exemple par la création d'entités interministérielles au sein du Gouvernement ou par la mise sur pied de réseaux pour mettre en commun l'information et l'expérience.

D. Autres remarques

17. L'approche fondée sur les écosystèmes devrait être appliquée dans chacun des programmes de travail thématiques et multisectoriels de la Convention, sur la base des 12 principes et en utilisant les cinq directives opérationnelles qui en découlent.

18. L'application de l'approche fondée sur les écosystèmes peut contribuer à remettre à la population toute la gamme d'avantages qui découlent des fonctions de la diversité biologique au niveau de l'écosystème. Il faudrait diffuser largement les leçons tirées des études de cas sur l'approche fondée

sur les écosystèmes qui prennent en compte les trois objectifs de la Convention.

19. Loin d'exclure d'autres approches de gestion et de conservation, comme les réserves de la biosphère, les zones protégées traditionnelles, les programmes de conservation d'espèces individuelles, l'approche fondée sur les écosystèmes pourrait au contraire intégrer ces approches et d'autres méthodes encore pour affronter les situations complexes. Il n'y a pas de formule unique pour mettre en œuvre l'approche fondée sur les écosystèmes car elle doit tenir compte de facteurs locaux, provinciaux, nationaux, régionaux ou même mondiaux. En fait, il y a plusieurs façons dont les approches fondées sur les écosystèmes peuvent servir de cadres aidant à réaliser en pratique les objectifs de la Convention.

Annexe ISYNTHÈSE DES ATELIERS ET AUTRES INITIATIVES
EN LIEN AVEC L'APPROCHE FONDÉE SUR LES ÉCOSYSTÈMES

L'approche fondée sur les écosystèmes a été discutée dans nombre d'ateliers et diffusée par toute une série d'initiatives qui, prises ensemble, offrent un large éventail de points de vue techniques et de perspectives géographiques différentes. Les initiatives décrites ci-après doivent être envisagées en lien avec un grand nombre d'autres efforts poursuivis dans ce domaine tant sur le plan théorique qu'à des niveaux plus pratiques.

Inter-Agency Ecosystem Management Task Force (Groupe de travail inter-agences sur la gestion fondée sur les écosystèmes), États-Unis, juin 1995.

Les représentants d'un large éventail d'agences fédérales américaines ont reçu le mandat d'adopter une approche proactive pour assurer une économie durable et un environnement durable grâce à une gestion fondée sur les écosystèmes. Le groupe de travail a procédé à une série d'études de cas aux États-Unis pour revenir sur des expériences, identifier les obstacles à la mise en œuvre de l'approche fondée sur les écosystèmes et trouver les moyens de les surmonter. Des recommandations ont été formulées en vue de mobiliser davantage les agences fédérales autour de l'approche fondée sur les écosystèmes, en améliorant entre autres la coordination entre les agences, les partenariats avec les parties intéressées, l'information du public, les stratégies de gestion souples, et en appuyant le rôle de la science. Un cadre modèle pour l'approche fondée sur les écosystèmes a été préparé pour servir de guide aux agences intéressées à suivre cette approche.

"The scientific basis of ecosystem management towards the third millennium" (Les fondements scientifiques de la gestion fondée sur les écosystèmes en route pour le troisième millénaire), Séminaire Sibthorp, Londres, Royaume-Uni, juin 1996.

Le séminaire Sibthorp (IUCN) a été conçu pour jeter un regard critique sur les conclusions de la recherche récente en écologie et en étudier les conséquences pour les pratiques de conservation. Dix principes de gestion des écosystèmes se dégagent des conclusions du séminaire. On a distingué :

(a) Les principes d'orientation : les objectifs sont une question de choix de société; les écosystèmes doivent être gérés dans un contexte humain; les écosystèmes doivent être gérés à l'intérieur de limites naturelles; la gestion doit reconnaître que le changement est inévitable; la gestion doit être pratiquée à une échelle appropriée et la conservation doit tirer parti de l'ensemble des zones protégées; et

(b) Les principes opérationnels : la gestion des écosystèmes doit penser globalement et agir localement; elle doit chercher à préserver ou à favoriser la structure et la dynamique de l'écosystème; les décideurs doivent utiliser les outils appropriés que leur fournit la science; les gestionnaires doivent agir prudemment; il faut une approche multidisciplinaire.

Une discussion sur les principes du Congrès mondial sur la conservation de 1996 a conclu que pour pouvoir être appliqués il leur faudrait, entre autres : une adaptation qui colle davantage aux circonstances nationales et

/...

locales, une approche de gestion souple, l'évaluation des risques et l'analyse coûts-bénéfices, de bonnes communications pour articuler les choix de société, des échelles de gestion et des échéanciers qui respectent la dynamique des écosystèmes, et des mécanismes pour faire en sorte que les questions de gestion demeurent ouvertes.

Task Group on Ecosystem Approach and Ecosystem Science (Groupe de travail sur l'approche fondée sur les écosystèmes et sur la science des écosystèmes), Canada, septembre 1996

Le Groupe de travail a fait ressortir des concepts clés pour une approche de la gestion fondée sur les écosystèmes. Par exemple, le recours à des cadres localisés pour la planification, le fait de reconnaître qu'il s'impose de préserver les systèmes naturels et leurs interrelations, et l'adoption d'une approche intégrée et holistique qui recherche la collaboration et la coopération avec les parties intéressées à toutes les étapes du processus décisionnel. Le Groupe de travail a en outre défini une approche à quatre temps en matière de gestion et, après avoir examiné les études de cas provenant du Canada, il a résumé les défis auxquels doit faire face l'approche fondée sur les écosystèmes : défis au niveau des communautés, à celui des institutions et des organismes, et sur le plan scientifique. Il en a conclu que l'approche exige de nouveaux partenariats avec les parties intéressées, et une plus grande largeur de vues de la part des partenaires traditionnels et non traditionnels. Toutefois, une approche flexible fondée sur les écosystèmes est susceptible d'apporter des solutions à long terme à des problèmes environnementaux complexes en incitant partenaires traditionnels et non traditionnels à élargir leurs perspectives.

The Keystone National Policy Dialogue on Ecosystem Management (Dialogue national sur les politiques portant sur la gestion des écosystèmes) Keystone Centre, Colorado, États-Unis, octobre 1996

Les participants appartenaient à des organismes de réglementation ou de gestion des ressources, à des organisations autochtones, au monde de la gestion forestière, de l'habitation, de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement, de la politique, de la science, de la recherche et de l'université; ils en sont venus à la conclusion que la gestion des écosystèmes n'est ni une panacée ni une solution magique, mais qu'elle peut être un processus important, capable de donner parfois des résultats étonnants en réconciliant des valeurs et des intérêts disparates. Entre autres recommandations pour faciliter la mise en œuvre signalons : le recours à des outils reposant sur les mécanismes du marché, la rationalisation des processus décisionnels gouvernementaux, la réforme de la fiscalité foncière, l'élimination des obstacles légaux et la consolidation de la base scientifique.

Réunion informelle lors de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, Montréal, septembre 1997

Le Secrétariat de la Convention a organisé un échange informel sur l'approche fondée sur les écosystèmes dans le cadre de la Convention. Les participants ont convenu qu'il était prioritaire de tenir une discussion dans le cadre des travaux de la Convention étant donné la grande variété des opinions sur le sens, la portée et les éléments de cette approche. On a signalé les

problèmes qu'il faudrait discuter plus à fond : la terminologie; les types d'écosystèmes (naturels ou modifiés par l'homme); les hypothèses théoriques sous-jacentes; la relation entre l'approche fondée sur les écosystèmes la gestion des écosystèmes; le besoin d'études de cas; et les conséquences pour la mise en œuvre de la Convention en ce qui concerne particulièrement le mode de fonctionnement et les implications juridiques.

Atelier sur l'approche fondée sur les écosystèmes, Lilongwe, Malawi, janvier 1998

L'atelier a été parrainé par les gouvernements des Pays-Bas et du Malawi, et organisé sous les auspices de la Convention. Les participants ont discuté ce que devrait être une approche fondée sur les écosystèmes, pourquoi il faudrait recourir à cette approche pour mettre en œuvre la Convention et en quoi consistent ses principes. On a jugé que l'approche fondée sur les écosystèmes rejoint tous les thèmes dont traite la Convention et serait en mesure de surmonter les défauts et les limites de l'utilisation exclusive des méthodes classiques de protection de la nature pour gérer la diversité biologique. On a identifié douze principes fondamentaux pour discuter de «l'approche fondée sur les écosystèmes». L'Atelier a conclu qu'il fallait faire passer ces principes de la théorie au domaine opérationnel, et qu'il y a plusieurs problèmes à envisager quand on veut déterminer des objectifs de gestion à partir d'une approche fondée sur les écosystèmes. On a estimé qu'il était urgent d'élaborer des procédures et des méthodes pour en arriver à un échange équilibré de concessions et de compromis. Le rapport de l'atelier a été remis à la Conférence des Parties lors de sa quatrième réunion, sous la cote UNEP/CBD/COP/4/Inf.9.

Atelier sur une approche fondée sur les écosystèmes pour la gestion des eaux intérieures, 10^e Forum mondial sur la diversité biologique, Bratislava, Slovaquie, mai 1998

Organisé dans le cadre du dixième Forum mondial sur la diversité biologique, l'atelier a approuvé la synthèse suivante : les écosystèmes s'adaptent et évoluent. Appliquer l'approche fondée sur les écosystèmes, c'est dire que votre cadre de gestion devrait faire de même. Les principes du Malawi ont été approuvés par l'atelier. On a identifié des problèmes prioritaires, dont : le besoin de directives claires pour la mise en œuvre par les Parties de l'approche fondée sur les écosystèmes; le rôle capital d'une gestion adaptative dans la mise en œuvre; la nécessité d'une approche de précaution sur le plan de la gestion; l'importance de recueillir l'expérience des études de cas dans la mise en œuvre de l'approche fondée sur les écosystèmes; la nécessité d'examiner, de réviser et d'appliquer des mécanismes politiques, juridiques et économiques pour soutenir l'approche fondée sur les écosystèmes aux niveaux national et régional; l'importance de la transparence et de l'implication des parties intéressées; le besoin de coopération multisectorielle et de renforcement des capacités pour permettre aux Parties de mettre en œuvre l'approche fondée sur les écosystèmes.

«L'approche fondée sur les écosystèmes - que signifie-t-elle pour les écosystèmes européens», atelier tenu dans l'île de Vilm, Allemagne, novembre 1998.

L'atelier a discuté de l'importance des principes du Malawi et de leur application éventuelle en contexte européen en mettant l'accent sur des

études de cas pertinents à la mise en œuvre en Europe de l'approche fondée sur les écosystèmes. Les participants ont appuyé les résultats de l'atelier du Malawi et souligné le besoin de clarté dans la terminologie et dans la définition de l'approche fondée sur les écosystèmes; la nécessité de continuer d'éclairer la mise en œuvre de l'approche fondée sur les écosystèmes; et le fait que l'approche fondée sur les écosystèmes doit être en mesure d'affronter les conditions sociales et environnementales très diversifiées qu'on trouve en Europe. Les participants ont également suggéré une liste d'actions prioritaires pour présenter et mettre en œuvre l'approche fondée sur les écosystèmes auprès de quelques publics cibles.

Discussions au sein du Groupe pour la conservation des écosystèmes

Le Groupe pour la conservation des écosystèmes, qui est convoqué par le PNUE et réunit l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), L'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Banque mondiale, l'Union mondiale pour la nature (IUCN), le Fonds mondial pour la nature (WWF) et le World Conservation Monitoring Centre (WCMC) vient d'être remis sur pied. Il offre une voie qui permet à la science et à la technologie portant sur la conservation des écosystèmes de rejoindre la conception des politiques, des stratégies et des programmes. Il a examiné, par exemple, la gestion de grands écosystèmes en lien avec des environnements maritimes et côtiers.

Workshop on Integrated Planning At Different Scales: Policy and Practice (Atelier sur la planification intégrée à différentes échelles : politiques et pratiques), Perth, Écosse, avril 1999

L'atelier a porté sur les approches fondées sur les écosystèmes provenant de différents pays et a identifié des enjeux généraux qui attendent une solution au niveau international. On a conclu que les éléments suivants étaient nécessaires à la mise en œuvre efficace de l'approche fondée sur les écosystèmes : l'intégration des politiques dans tous les secteurs et à tous les paliers administratifs; le changement des cultures institutionnelles; une utilisation plus novatrice des outils et des mécanismes; et l'élimination des incitatifs pervers et des distorsions du marché.

Approche fondée sur les écosystèmes sous l'égide de la CBD, réunion technique de la Commission sur l'écologie et la gestion de l'IUCN, Costa Rica, mai 1999

La réunion a étudié la pertinence des principes du Malawi d'un point de vue régional et mondial. Les participants ont conclu qu'au moment de choisir des objectifs de gestion pour une approche fondée sur les écosystèmes il faut des mécanismes qui harmonisent les objectifs locaux et nationaux, un effort de clarification des politiques aux niveaux national et local, et un travail d'éducation et de renforcement des capacités pour garantir les choix. Les participants ont aussi souligné l'importance de projets pilotes pour démontrer la valeur de l'approche et communiquer aux parties intéressées le point de vue de la recherche scientifique.

Conférence de la Norvège et des Nations Unies sur l'approche fondée sur les écosystèmes pour une utilisation durable de la diversité biologique, Trondheim, Norvège, septembre 1999

La Conférence de Trondheim a porté sur la recherche-développement qui contribue à une meilleure compréhension des principes du Malawi, en vue de

les intégrer aux pratiques quotidiennes de gestion. Étant donné la complexité spatiale et temporelle de la diversité biologique et l'utilisation des systèmes par les êtres humains, l'approche fondée sur les écosystèmes en incluant la gestion adaptative est le cadre le plus adéquat pour atteindre de la façon la plus équilibrée les objectifs de la Convention; cet énoncé a d'ailleurs fait l'objet d'un large consensus lors de la réunion. Les recommandations les plus importantes de la Conférence de Trondheim comprenaient, entre autres les points suivants: les programmes de mise en œuvre devraient être conçus pour s'adapter à l'imprévu, plutôt que d'agir en fonction de certitudes absolues; le renforcement des capacités en fonction de l'approche fondée sur les écosystèmes, de la gestion adaptative, de la surveillance, de l'information et de la gestion participative présentent un caractère hautement prioritaire; avec l'accélération du commerce mondial il faut que les effets potentiels nocifs pour la diversité biologique et les propriétés des écosystèmes fassent l'objet d'une surveillance et d'une discussion permanentes; il faut mettre au point des méthodes rentables pour atténuer les retombées nocives; la gestion des écosystèmes doit reconnaître la diversité des facteurs sociaux et culturels qui influencent l'utilisation des ressources naturelles; il est nécessaire d'adopter des méthodes reconnues pour évaluer la diversité biologique et les services rendus par les écosystèmes; il est nécessaire d'intégrer l'approche fondée sur les écosystèmes à l, agriculture, aux pêches, à la foresterie et aux autres systèmes de production qui affectent la diversité biologique. Le rapport de la rencontre de Trondheim sera disponible à la cinquième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.

Annexe II

ÉLABORATION PAR LE GROUPE DE LIAISON D'ORIENTATIONS ET D' ACTIONS CONCERNANT CHACUN DES PRINCIPES DE L'ATELIER DU MALAWI

Le groupe de liaison a suggéré que les douze principes formulés par l'Atelier du Malawi sur l'approche fondée sur les écosystèmes, à sa réunion de Lilongwe en janvier 1998 (UNEP/CBD/COP/4/Inf.9), devrait constituer le noyau de l'approche fondée sur les écosystèmes, sans exclure pour autant la prise en compte des conclusions d'autres initiatives, le cas échéant. Le groupe de liaison a élaboré des propositions d'actions visant à mettre en œuvre chacun des principes en même temps que d'autres notes d'orientation relatives à cette approche.

Le groupe de liaison a proposé que, même si certains principes peuvent avoir préséance sur d'autres, ils doivent être considérés comme un tout et en conjonction les uns avec les autres car ils sont tous complémentaires et interreliés. Ensemble, ils caractérisent l'approche fondée sur les écosystèmes. Le groupe de liaison était par ailleurs conscient des différences de contexte d'un pays à l'autre, qui peuvent bloquer la mise en œuvre et imposer des exigences opérationnelles particulières.

Principe 1: Les objectifs de gestion des terres, des eaux et des ressources vivantes sont un choix de société.

Notes d'orientation

Le gouvernement national ou le gouvernement local devrait décider à quel niveau et par quelles instances (villages, organisations non gouvernementales, groupes de pression, église, etc.) devrait se faire l'identification des éléments contenus dans les actions ci-dessous.

Préparer des lois et des politiques cadres pour créer un environnement porteur afin que la société mette ses choix en œuvre.

Actions

Définir les limites à l'intérieur desquelles s'appliquera l'approche fondée sur les écosystèmes par des démarches répétées pouvant inclure les éléments suivants :

- (i) Identifier divers secteurs de la société importants pour le processus;
- (ii) Identifier les objectifs de ces différents secteurs;
- (iii) Identifier les problèmes signalés par les secteurs;
- (iv) Identifier les maillons forts et les maillons faibles
- (v) Identifier les parties intéressées et les acteurs, et les distinguer en fonction d'actions pratiques;
- (vi) Identifier la façon dont les besoins socioéconomiques dépendent des d'écosystèmes et de leurs processus.

Définir et utiliser des mécanismes efficaces et transparents, et consacrer le temps, les ressources financières et les capacités institutionnelles nécessaires pour identifier, informer, consulter et impliquer tous les éléments de la société quant au choix des objectifs de gestion, dans le respect du contexte local, et en posant la question : comment assurer l'équilibre optimal entre les trois objectifs de la Convention? Le point d'équilibre variera en fonction des contextes locaux. On fera la promotion

de la démarche au moyen de programmes de communications et de renforcement des capacités à tous les niveaux et à toutes les échelles.

Favoriser une large compréhension de ce qui unit la population à l'environnement et de la façon dont ils s'influencent l'un l'autre.

Dans le cadre de l'enseignement et de la recherche en écologie, souligner que la population fait partie intégrante d'un écosystème.

Créer des mécanismes de règlement des différends.

Favoriser le partage de l'information, comme le stipulent les principes 11 and 12.

Prendre en compte l'analyse de risques et l'analyse coûts-bénéfices.

Renforcer les capacités (ressources humaines et/ou financières) à divers niveaux au sein de la société civile, des organisations non gouvernementales et/ou des communautés.

Identifier les ressources nécessaires; s'il en manque, élaborer des propositions de financement en faisant appel, par exemple, au Fonds mondial pour.

Principe 2: La gestion devrait être décentralisée et ramenée le plus près possible de la base.

Notes d'orientation

Identifier des zones et/ou biorégions précises, par exemple des bassins versants, des zones côtières spécifiques, etc., qui doivent faire l'objet d'une action.

En identifiant des zones à gérer, priorité doit être donnée aux paramètres écologiques en employant des moyens scientifiques, mais aussi en considérant les problèmes sociaux et économiques qui peuvent aider à circonscrire les zones problèmes où appliquer l'approche fondée sur les écosystèmes (on peut penser aux procédures des gouvernements des États, comme en Nouvelles Galles du Sud (Australie) ou au transfert de l'autorité en matière de gestion de la faune au Zimbabwe).

Recourir le plus possible et selon le besoin au savoir local.

Actions

Définir le niveau approprié sur la base des résultats/actions du principe 1.

Élaborer le cadre juridique et les politiques qui permettent de déléguer et de recevoir l'autorité, s'il en manque.

Adopter de nouvelles ententes institutionnelles qui reconnaissent les conditions préalables à l'approche fondée sur les écosystèmes.

Établir un(e) cadre/structure/procédure clair(e) de responsabilité.

Préparer des mesures adéquates pour assurer la mise en œuvre.

Le gouvernement central, dans le cadre de sa législation et de ses politiques, verra à déléguer l'autorité et la responsabilité à l'échelon le moins élevé et le plus approprié en lui fournissant les moyens et les ressources nécessaires.

Mettre sur pied ou améliorer des mécanismes de coordination à l'intérieur des gouvernements et entre eux au niveau de la mise en œuvre.

Créer un environnement porteur pour que des comités d'intervenants puissent élaborer des stratégies pour des écosystèmes ou des biorégions au niveau approprié et avec le support technique approprié.

Élaborer un cadre de planification approuvé par toutes les parties intéressées.

Donner à des comités d'intervenants le mandat de préparer des plans de gestion en s'appuyant sur les conseils techniques de groupes disposant de l'expertise.

Identifier et fournir les ressources nécessaires au niveau approprié.

Former du personnel et faire la promotion de l'apprentissage dans l'action/en service.

Principe 3: Les gestionnaires d'écosystèmes devraient considérer les effets (réels ou potentiels) de leurs activités sur les écosystèmes adjacents ou autres.

Notes d'orientation

Les institutions peuvent être des conseils de village, des conseils provinciaux, des réseaux, des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales, selon l'échelle des problèmes à résoudre.

Toutes les personnes impliquées dans des activités de gestion peuvent être regardées comme des gestionnaires d'écosystèmes.

Si les effets doivent affecter des écosystèmes à l'extérieur de l'unité de gestion, un échelon hiérarchique supérieur devra être inclus dans le processus décisionnel.

Utiliser les instruments appropriés décrits dans la Convention pour consulter les autres et s'entendre avec eux sur les objectifs de gestion pour un écosystème, un champ thématique ou un problème multisectoriel donné.

Si des actions menées dans une zone donnée ont des effets sur une autre, les décisions doivent être réexaminées - la flexibilité est d'une importance décisive.

Prendre en compte toute l'information pertinente, conformément aux principes 11 et 12.

Utiliser le principe 8 pour définir des échelles temporelles pour les effets et tenir compte des différentes échelles temporelles qui affectent les écosystèmes.

Actions

Mettre sur pied des mécanismes institutionnels pour le processus décisionnel facilite les compromis et les concessions nécessaires, en tenant compte des différents systèmes d'évaluation.

Afin d'assurer justice et équité au processus d'échange de concessions et de compromis, les gouvernements ou d'autres institutions peuvent y jouer un rôle de médiation.

Distinguer les priorités des différents gestionnaires d'écosystèmes.

Préparer des protocoles ou des mécanismes qui permettent aux différentes institutions en cause de régler leurs différends.

Lorsqu'il se produit un impact dans des écosystèmes adjacents ou autres, prévoir un mécanisme pour réunir les mécanismes de gestion des écosystèmes concernés en proposant les conseils techniques de groupes avec l'expertise pertinente et des services de médiation.

Créer des groupes d'intérêt, pour permettre aux communautés locales d'analyser les décisions prises et d'entreprendre de les faire modifier.

Mettre en œuvre des programmes de renforcement de capacités au niveau des écosystèmes.

Procéder à une étude d'impact environnemental, conformément à l'Article 14 de la Convention.

Conformément à l'Article 7 de la Convention, créer des systèmes régionaux et/ou nationaux de surveillance, pour mesurer les effets des mesures de gestion sur les écosystèmes adjacents ou autres.

Analyser les liaisons et les effets qu'ont l'une sur l'autre des d'activités telles que : les pêches en eau intérieure par rapport aux pêches côtières; les écosystèmes montagneux ou agricoles par rapport aux eaux intérieures; l'industrie forestière par rapport à la désertification.

Mettre au point des mesures spécifiques pour aborder les problèmes transfrontaliers lorsque différents pays partagent des écosystèmes.

Créer et appliquer des outils législatifs.

Principe 4: La gestion peut entraîner des bénéfices, et il est nécessaire de comprendre l'écosystème dans un contexte économique. Tout programme de gestion d'écosystème devrait:

- (a) Réduire les distorsions du marché qui ont des conséquences néfastes pour la diversité biologique;
- (b) Harmoniser les incitatifs pour favoriser la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique;
- (c) Intégrer les coûts et les bénéfices à l'écosystème, dans la mesure du possible.

Notes d'orientation

L'économie doit être comprise à tous les niveaux comme incluant non seulement les valeurs monétaires et commercialisables mais aussi les valeurs des ressources et des services rendus par les écosystèmes.

Créer des mécanismes institutionnels pour que les processus décisionnels entraînent les compromis et les concessions appropriés.

Pour assurer la justice et l'équité des processus d'échange de concessions et de compromis, le gouvernement ou d'autres institutions peuvent y assumer une fonction de médiation.

Envisager les mécanismes et les courants de financement international.

Influencer les organisations internationales et intergouvernementales qui peuvent avoir des priorités contradictoires, pour faire en sorte que l'on favorise l'application du principe 4.

Actions

Créer des mécanismes qui permettent une évaluation adéquate des produits et services des écosystèmes et qui les reflètent dans les comptes nationaux.

Examiner, réviser et appliquer des mécanismes politiques, juridiques et économiques qui appuient l'approche fondée sur les écosystèmes aux niveaux national et régional.

Identifier et résoudre les mécanismes politiques, juridiques et économiques mutisectoriels et transfrontaliers contradictoires.

Procéder à des analyses techniques des distorsions du marché, des incitatifs et des coûts-bénéfices des écosystèmes à l'heure actuelle.

Corriger les subventions/incitatifs pervers et les distorsions du marché de manière qu'ils ne menacent plus la diversité biologique, et élaborer les

instruments juridiques et économiques qui établissent une responsabilité légale en cas de perte ou de détérioration de la diversité biologique.

Créer un environnement porteur pour les activités 4 (a), (b) and (c).

Les Parties et les bailleurs de fonds internationaux devraient favoriser l'approche fondée sur les écosystèmes dans les programmes de développement.

Incorporer aux politiques des mécanismes d'évaluation économique des ressources/diversité biologiques et des services/processus écologiques.

Principe 5: Conserver la structure et la dynamique de l'écosystème correspondant à une caractéristique fondamentale de l'approche fondée sur les écosystèmes.

Notes d'orientation

Les principes 6 et 8 sont étroitement reliés au principe 5, de sorte que les actions signalées ici se répercuteront sur les principes 6 et 8.

Les approches de conservation traditionnelles sont complémentaires de l'approche fondée sur les écosystèmes et ne devraient pas être exclues.

Le partage des connaissances est important (voir le principe 11).

Actions

En planifiant des programmes ou des projets de conservation ou de développement, s'assurer qu'au moyen de l'approche fondée sur les écosystèmes la structure et la dynamique des écosystèmes sont préservées et/ou bonifiées.

S'assurer que, conformément à l'Article 7, la recherche portant sur la structure et la dynamique des écosystèmes et sur la façon dont ils réagissent à la gestion sera renforcée et accrue.

Assurer le renforcement des capacités au niveau approprié pour l'étude de la structure et du fonctionnement des écosystèmes.

Améliorer le savoir sur le fonctionnement, la structure et la dynamique (réaction à quelque chose) des écosystèmes, y compris au moyen d'évaluations et d'inventaires de la diversité biologique, de cueillette de renseignements sur la situation de départ, et de surveillance de la diversité biologique au moyen d'indicateurs et de critères.

Examiner comment optimiser les approches de conservation traditionnelles dans le cadre de l'approche fondée sur les écosystèmes.

Élaborer des mécanismes pour continuer d'améliorer la validation de l'informationnel (voir aussi le principe 11).

Traduire les notions compliquées, le jargon et le savoir en directives pratiques et faciles à comprendre.

Formuler des recommandations et des directives sur les options de gestion et les fonctions de régénération, et pour la préparation de scénarios, afin que les gestionnaires d'écosystèmes puissent prendre des décisions éclairées.

Mobiliser des ressources financières, développer les capacités nécessaires et recueillir les renseignements sur la situation de départ.

Principe 6: La gestion des écosystèmes doit se faire à l'intérieur des limites de leur dynamique.

Notes d'orientation

Les limites des fonctions dépendront de préférences de société, comme l'a déjà montré le principe 1.

On ne devrait pas s'appuyer sur des modèles construits à partir d'une seule espèce pour fixer le rendement durable maximum ou d'autres limites.

Actions

Étant donné le degré d'incertitude, appliquer le principe de précaution. Pour y arriver, il est nécessaire que les activités soient séquencées, surveillées et autorisées seulement si les effets s'avèrent négligeables ou inoffensifs.

Procéder à des évaluations environnementales.

Les conseillers doivent être initiés à la pensée non linéaire et aux approches techniques intégrées, et avoir été avertis que l'extrapolation des tendances indiquent en réalité des seuils, des changements et d'autres comportements non linéaires caractéristiques de la nature compliquée des écosystèmes.

Renforcer les instituts aviseurs pour que ce type de savoir sur la structure et la dynamique des écosystèmes soit incorporé aux avis donnés sur les politiques qui s'attaquent aux causes profondes de la perte de diversité biologique. (L'expertise peut venir de corps professionnels auxquels on ne pense pas spontanément dans le contexte de la gestion d'écosystèmes, comme les météorologues, les compagnies d'assurances, les actuaires).

Principe 7: L'approche fondée sur les écosystèmes ne devrait être appliquée que selon les échelles appropriées.

Notes d'orientation

L'échelle est déterminé par l'énoncé du problème et une vision partagée du résultat escompté.

Les limites de l'unité de gestion ne devraient pas être fixées en fonction des objectifs/besoins spécifiques de la gestion.

Considérer l'échéancier le plus approprié (buts à court terme plutôt qu'à long terme) et les échelles spatiales (en lien avec des buts locaux plutôt que provinciaux ou nationaux).

Liaison avec les principes 4 et 6.

Actions

Analyse du règlement des différends à l'échelle appropriée.

Envisager un cadre adéquat pour la mise en œuvre de l'approche fondée sur les écosystèmes.

Élaborer des projets pilotes et des études de cas et expliquer les leçons tirées.

Autres actions comme pour le principe 1.

Principe 8: Compte tenu des échelles temporelles variables et des décalages qui caractérisent les processus des écosystèmes, la gestion d'écosystème doit se fixer des objectifs à long terme.

Notes d'orientation

Les objectifs de la gestion des écosystèmes, en incluant la surveillance et la recherche, devraient être fixés dans le contexte des périodes récupération et de renouvellement des écosystèmes et des espèces.

Actions

Les gouvernements devraient assumer une fonction de médiation par rapport aux échanges entre coûts-bénéfices à court terme et à long terme.

Tout en tenant compte des besoins urgents et immédiats (faim, pauvreté, toit), les gouvernements devraient entreprendre une planification à long terme et fixer des objectifs à long terme indépendamment du financement annuel (court terme) et des autres cycles naturels, de manière que les gestionnaires d'écosystèmes puissent intégrer à leur prise de décision les échanges et concessions entre avantages à court terme et buts à long terme.

Établir des mécanismes de surveillance pour détecter les changements à long terme, comme, par exemple, le succès ou l'échec.

Le Secrétariat de la Convention devrait faciliter l'échange d'expériences entre gouvernements, grâce au centre d'échange, par exemple.

Principe 9: La gestion doit admettre que le changement est inévitable.

Notes d'orientation

Le changement peut être suscité à l'interne, dans le système, tout comme de l'extérieur.

- La gestion devrait comprendre la régénération des écosystèmes détériorés. Il faut profiter de toutes les nouvelles opportunités de sensibiliser les différents niveaux de la société.

Actions

Des modèles de gestion appropriés ainsi que des plans d'urgence éprouvés sont d'une grande importance pour faire face à l'incertitude et au changement.

La surveillance périodique des processus socioéconomiques, écologiques et environnementaux, entre autres, pour une détection précoce des changements qui surviennent dans les écosystèmes. Cette surveillance devrait se faire en fonction de points de repère (cibles, limites, seuils) et tenir compte des limites de la dynamique des écosystèmes.

Sur la base d'une telle surveillance, on devrait mettre au point des mécanismes de réponse rapide aux changements des écosystèmes.

La gestion adaptative pourrait aider à prévenir la détérioration ou la perte des habitats en intervenant tôt en réaction aux changements dans les écosystèmes. L'utilisation de cette gestion dans la mise en œuvre de l'approche fondée sur les écosystèmes devrait être encouragée et développée, en particulier à l'intérieur d'un cadre approprié, et inclure des mécanismes de rétroaction.

L'information de départ sur les effets du changement sur le fonctionnement des écosystèmes et la recherche sur leur dynamique devraient être développées et appuyées.

Principe 10: L'approche fondée sur les écosystèmes devrait rechercher l'équilibre approprié entre la conservation et l'utilisation de la diversité biologique.

Notes d'orientation

Le terme «utilisation» doit être entendu comme incluant des éléments non extractifs : une utilisation spirituelle, culturelle, touristique, ou encore pour le conservatoire génétique ou la recherche.

Actions

Les rapports entre bénéfices directs et indirects, à court et à long terme, entre la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique doivent refléter l'équilibre.

Des mécanismes politiques, juridiques, institutionnels et économiques devraient être examinés, révisés et appliqués pour faire en sorte que l'approche fondée sur les écosystèmes soit intégrée aux niveaux national et régional.

Les politiques multisectorielles et transfrontalières, ainsi que les mécanismes juridiques et économiques susceptibles de provoquer quelque conflit devraient être identifiés et amendés dans la mesure du possible. Il faut faire avancer la recherche sur la planification intégrée de l'utilisation des terres et sur la formulation des meilleures pratiques de gestion afin de mieux comprendre l'application de toute la batterie de mesures en regard de la production des écosystèmes, de la conservation de la diversité biologique et du partage équitable des bénéfices.

Il faut développer les connaissances autour de l'apparition de possibles caractéristiques générales concernant l'utilisation multiple et variée des écosystèmes dans un contexte spatial (par exemple, planification des terres, réserve de la biosphère).

Principe 11: L'approche fondée sur les écosystèmes devrait considérer toutes les formes d'information pertinentes, y compris l'information scientifique et autochtone, de même que les connaissances, les innovations et les pratiques locales.

Actions

Il faudrait mettre au point des mécanismes appropriés pour recueillir de l'information à partir de divers types de savoirs et de systèmes d'information en vue, entre autres, de faciliter leur utilisation par les décideurs comme par tous les intervenants et les acteurs concernés.

Le savoir pertinent tiré de disciplines et d'une expertise reconnues devrait être diffusé et rendu facilement accessible à toutes les personnes intéressées au moyen de mécanismes appropriés qui prennent en compte, selon le besoin, des méthodes conviviales et des médias pertinents.

Il faudrait promouvoir l'éducation, la formation et la sensibilisation à tous les niveaux, fondées entre autres sur des mécanismes pédagogiques appropriés, en particulier pour faire un meilleur usage d'une information exacte et pertinente sur l'approche fondée sur les écosystèmes et, selon le besoin, en rapport avec l'expérience et la situation des gens eux-mêmes.

Le savoir et la participation des communautés autochtones et locales sont de la plus haute importance. Par conséquent, il faut favoriser les ententes institutionnelles qui permettront de recueillir [toute] l'information des communautés autochtones et locales.

Il faudrait encourager des projets de démonstration, en particulier ceux qui pourraient contribuer à modifier le comportement humain.

Il y a lieu de mener et de diffuser des études de cas pertinentes, en particulier celles qui établissent les bénéfices économiques et sociaux aussi bien qu'écologiques provenant de la mise en œuvre de l'approche fondée sur les écosystèmes, ou qui identifient les contraintes auxquelles elle est confrontée.

Adapter le centre d'échange pour qu'il puisse servir à cette fin.

Principe 12: L'approche fondée sur les écosystèmes devrait impliquer tous les secteurs de la société et toutes les disciplines scientifiques concernés.

Notes d'orientations

- Dans la mise en œuvre du principe 12, il faut tenir compte de tous les autres principes.

Actions

Il faudrait développer et assurer la participation effective de tous les intervenants et de tous les acteurs au processus décisionnel et, selon le besoin, à la mise en œuvre de la gestion des écosystèmes et, en particulier, aux processus de consultation à l'échelle nationale.

Annexe III

PROJET DE GLOSSAIRE

Note. Ce glossaire est un instrument de travail et ne prétend pas fournir de définitions formelles, sauf indication contraire (les sources sont indiquées entre parenthèses).

Gestion adaptative: La gestion adaptative part du principe que les écosystèmes à gérer sont complexes et intrinsèquement imprévisibles. L'approche adaptative inclut les incertitudes des réactions systémiques et tente de structurer des actions de gestion qui deviennent des expériences «faibles» dont on cherche avant tout à tirer des leçons.

Biome: Une partie importante de l'environnement vivant d'une région particulière (comme une forêt de sapins ou une savane) caractérisée par une végétation distinctive et préservée par les conditions climatiques locales. (*World Resources Institute*)

Biorégion/écorégion: Une unité de terre/eau définie par des paramètres biogéographiques plutôt que par des frontières sociopolitiques.

Biosphère: La partie de la Terre et de son atmosphère où existent des organismes vivants ou qui est capable de supporter la vie. (*National Resources Defense Council (NRDC)*)

Réserve de la Biosphère: partie d'un réseau international de zones protégées désignées par l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO). Les Réserves de la Biosphère sont des centres essentiels à la diversité biologique, où se poursuivent des activités de recherche et de surveillance, avec la participation des communautés locales, pour protéger et préserver des systèmes naturels encore sains mais menacés par le développement. Le système mondial compte présentement 324 réserves dans 83 pays. (NRDC).

Renforcement des capacités: Processus qui consiste à fournir aux individus la compréhension, les techniques et l'accès à l'information, au savoir et à la formation qui leur permettront d'opérer avec efficacité. L'élaboration des structures, processus et procédures de gestion, non seulement à l'intérieur des organisations, mais aussi la gestion des relations entre différentes organisations et différents secteurs.

Analyse coûts-bénéfices: l'analyse coûts-bénéfices (CBA) est un bilan des avantages et des inconvénients d'une proposition, en essayant d'en évaluer le plus grand nombre possible en termes monétaires.

Diversité culturelle: La diversité des peuples et de l'ensemble des idées, des croyances, des valeurs, des savoirs et des aspirations artistiques et sociales dont ils ont hérité.

Écosystème: Le complexe dynamique formé de communautés de plantes, d'animaux et de micro-organismes et de leur environnement non vivant qui, par leur interaction, forment une unité fonctionnelle. (Définition tirée de la Convention sur la diversité biologique).

Fonctions des écosystèmes: Les fonctions des écosystèmes sont des activités ou des actions qui se produisent naturellement par suite des interactions

entre la structure et les processus des écosystèmes. La fonction comprend diverses actions telles que la rétention des nutriments, le support de la trame alimentaire et le contrôle des eaux en crue.

Gestion des écosystèmes: La gestion des écosystèmes est la manipulation des processus physiques, chimique et biologiques qui relient les organismes à leur environnement abiotique et la régulation des actions humaines pour produire l'état désiré pour l'écosystème.

Gestionnaires d'écosystèmes: Personnes impliquées dans la gestion de leur environnement.

Services (rendus par les) écosystèmes: Tout l'éventail des bienfaits accordés à la société par les écosystèmes et leur diversité biologique inhérente, ce qui englobe bien plus que la valeur d'immobilisation de ses parties constituantes.

Structure d'écosystème: La structure d'écosystème renvoie à la façon dont les éléments constitutifs abiotiques et biotiques sont organisés. Ces éléments comprennent les sols, les sédiments, l'eau, et la flore et la faune.

Étude d'impact environnemental (EIA): Tentative pour identifier et prédire l'impact qu'auront sur l'environnement biogéophysique et sur la santé et le bien-être humains des développements industriels, des projets ou une législation. Elle vise aussi à mettre au point des schémas universellement applicables et faciles à comprendre, pour communiquer les résultats de l'évaluation. (*Oxford Dictionary of Ecology*)

Habitat: Le lieu ou le type de site dans lequel un organisme ou une population existe à l'état naturel. (Définition tirée de la Convention sur la diversité biologique).

Incitatifs à effet paradoxal et distorsions du marché: Subventions qui ont des effets néfastes sur l'environnement comme sur l'efficacité globale de l'économie.

Principe/approche de précaution: Afin de protéger l'environnement, l'approche de précaution sera largement appliquée par les États compte tenu de ce qui leur est possible. Là où menacent des dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique complète ne pourra servir pas de prétexte pour retarder l'adoption de mesures rentables pour prévenir la détérioration de l'environnement. (Principe 15 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement).

Zone protégée: Toute zone géographiquement délimitée qui est désignée, ou réglementée, et gérée en vue d'atteindre des objectifs spécifiques de conservation. (Définition tirée de la Convention sur la diversité biologique).

Évaluation du risque: Mesures qui servent à estimer le type de dommage qui pourrait être causé, sa probabilité, et les dimensions du dommage estimé. (Directives techniques internationales du PNUE pour la prévention des risques biotechnologiques).

Intervenants/acteurs: Membres de la société qui génèrent les avantages et les coûts d'une ressource particulière.

Utilisation durable: L'utilisation des éléments constitutifs de la diversité biologique d'une manière et à un rythme qui n'entraînent pas leur appauvrissement à long terme, et sauvegardent ainsi leur potentiel pour satisfaire les besoins et les aspirations des générations présentes et futures. (Définition tirée de la Convention sur la diversité biologique)

Approches de conservation traditionnelles: La multitude de méthodes de conservation qui visent à cultiver le plus possible ce qui bénéficie aux espèces et aux habitats.
